



RÈGLEMENT N° 269

ANNEXE 1

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand

Télécopieur : (418) 743-2014

courrier électronique : stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca

FORMULAIRE POUR LES REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

1. Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant

Nom		
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone (bureau)		Télécopieur

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction	Téléphone
---------------	----------	-----------

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) :		
Nom		
Adresse du siège social	Ville	Code postal
Téléphone (bureau)		Télécopieur

2. Redevances

2.1 Redevances exigibles

Selon le projet de la loi 82 adopté le 11 juin 2008 à l'Assemblée nationale, les redevances sont exigibles pour chaque tonne métrique de substances transportées hors du site d'exploitation de la carrière ou de la sablière.

Le droit payable est de 0,61 \$ par tonne métrique pour l'année 2022.

Cette base sera indexée annuellement selon les règles indiquées à l'article 78.3 de la LCM.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Déclaration doit être reçue au plus tard le :
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022	1 ^{er} août 2022
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022	1 ^{er} décembre 2022
<input type="checkbox"/>	1 ^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022	1 ^{er} mars 2023

2.3 Appareil de pesée

- Pesée sur place
- Pas de pesée.
Indiquez la méthode utilisée pour évaluer les quantités de substances transportées.

2.4 Substances transportées hors du site		Poids (en tonne Métrique)	Volume (en mètre cube)
(A)	Quantité totale de substances transportées hors du Site, excluant la pierre de taille		
(B)	Facteur de conversion		1.90
	(C) Sous-total (A X B)		
(D)	Quantité totale de pierres de taille transportées hors du site		
(E)	Facteur de conversion		2.7
	(F) Sous-total (D X E)		
	(G) Sous-total (C + F)		
(H)	Redevances exigibles par tonne métrique		.61 \$
	(I) Sous-total (G X H)		\$
	(J) Total :		\$

3. Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
---------------	----------

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire

Signature

Date

N.B. La municipalité se réserve le droit de vérifier les données déclarées selon différents mécanismes de contrôle.

4. Exemption de l'exploitant

Déclaration de l'exploitant

Raisons expliquant qu'aucune substance ne transite sur les chemins publics à partir du site de la carrière ou de la sablière :

L'exploitant est exempté de tout droit à l'égard de la période couverte par la déclaration.

Assermenté le _____ devant _____
Date Commissaire à l'assermentation

N'oubliez pas de signer l'attestation de l'exploitant (section 3)

Adresse de correspondance :



Municipalité de Saint-Léon-le-Grand
8A Place de l'Église
Saint-Léon-le-Grand
G0J 2W0